

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU
155, RUE MAGUIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA16 25 0212 du 6 juin 2016, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 155, rue Maguire

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 21 juin 2016**, à 18 h, au 201, avenue Laurier Est, 5e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogeant à l'article 274.17 paragraphes 2° et 4° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 10 juin 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx